

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le lundi 5 novembre 2007, à 20 h 30 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Carmen Blouin, Jean Rompré, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2) Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2007.
- 3) Suivi du procès-verbal
 - a) Item 7 *Processus de remplacement – Directeur général / secrétaire-trésorier MRC de l'Île d'Orléans*
- 4) Correspondance et dépôt de documents.
- 5) Adoption des dépenses.
- 6) Demande d'aide financière
 - a) CRSP hockey - Saison 2007-2008
 - b) Club mi-temps FADOQ – Soirée de Noël.
 - c) Feuillet paroissial – Parution 2008
 - d) Corporation des bénévoles – Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant
 - e) CBIO – Hockey
 - f) Fondation François-Lamy inc.
 - g) Club optimiste Île d'Orléans.
- 7) Dépôt rapport du maire.
- 8) Dépôt rapport – Indicateurs de gestion 2006.
- 9) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme. (CCU)
- 10) Adoption du second projet de règlement # 07-064. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.
- 11) Avis de motion - Adoption du règlement # 07-064. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.
- 12) Résolution approvisionnement huile à chauffage Sillon saison 2007-2008.
- 13) Résolution signature contrat d'entente entre la municipalité et Réseau AltaSpectra – Utilisation de la tour d'observation pour l'accès à Internet haute vitesse.
- 14) Résolution inspection de la tour d'observation – firme Genivar.
- 15) Résolution achat de fauteuils neufs – Conseil municipal.

- 16) Varia M.R.C.
- 17) Période de questions.
- 18) Levée de l'assemblée.

07-107 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-108 Item 2 **Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2007.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jean Rompré et appuyée par Carmen Blouin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 **Suivi des procès-verbaux**

Item 7 *Processus de remplacement – Directeur général / secrétaire-trésorier MRC de l'Île d'Orléans*

07-109 Item 4 **Correspondance et dépôt de document.**

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Jean Rompré que le conseil municipal accepte, tel que présenté, le dépôt du portrait de la situation financière de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans au 1^{er} novembre 2007.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-110 Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyée par Carmen Blouin que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 107 228,17 \$ et 35 564,25 \$ pour des dépenses totales de 142 792,42 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois

Directeur général / secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

07-111

a) **CRSP hockey – Saison 2007-2008**

Il est proposé par Jean Rompré et appuyée par Carmen Blouin que la somme de 300 \$ soit versée par la municipalité pour compenser une partie de la surprime demandée aux 3 joueurs de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans inscrits au hockey mineur Côte de Beupré – Île d'Orléans pour la saison 2007-2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-112

b) **Club mi-temps FADOQ – Soirée de Noël.**

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyée par Lina Labbé que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gracieusement au Club mi-temps FADOQ de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à titre de contribution au succès de leur soirée de Noël 2007.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-113

c) **Feuillet paroissial – Parution 2008.**

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyée par Jacques Drolet que la somme de 100 \$ soit versée à la fabrique Sainte-Trinité d'Orléans pour la publicité de la municipalité dans le feuillet paroissial en 2008 .

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-114

d) **Corporation des bénévoles – Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.**

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyée par Dominique Labbé que la somme de 75 \$ soit versée à la Corporation des bénévoles – Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant pour l'appuyer dans les activités offertes aux résidents du centre d'hébergement.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-115

e) **CBIO – Hockey.**

Il est proposé par Jean Rompré et appuyée par Jacques Drolet que la somme de 50 \$, correspondant au format carte d'affaire, soit versée au hockey mineur Côte-de-Beupré / Île d'Orléans à titre de commandite pour la saison 2007-2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-116

f) **Fondation François-Lamy inc.**

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyée par Lina Labbé que la somme de 100 \$ soit versée à la Fondation François-Lamy inc. à titre de contribution pour l'année 2007-2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

g) **Club Optimiste Île d'Orléans.**

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyée par Jean Rompré que la somme de 50 \$ soit versée au Club Optimiste Île d'Orléans à titre de contribution pour l'année 2007-2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 Dépôt du rapport du maire.

Mesdames, Messieurs,

En tout premier lieu, j'aimerais vous entretenir de projets inachevés ou tout simplement remis à l'an prochain. D'abord au dossier protection incendie, la difficulté à trouver un point d'eau suffisamment important et surtout à proximité du chemin Royal combinée à certains délais hors de notre contrôle ont fait en sorte que la construction de la borne fontaine a été reportée à l'année prochaine.

En second lieu, le projet d'assainissement des eaux usées dans le village, qui, j'ai l'impression de me répéter année après année, suit son cours. Aux dernières nouvelles certains ajustements seront nécessaires, mais toutefois j'ose espérer une annonce positive avant la fin de l'année en cours.

Le conseil municipal vient tout juste de conclure une entente avec la firme AltaSpectra et enfin, graduellement, le service Internet haute vitesse sera offert à un coût compétitif. Dans le même ordre d'idées la MRC examine présentement une offre de services de la firme d'évaluation municipale AltusDorion. Celle-ci consiste à la diffusion et à l'interrogation de la matrice graphique et des données du rôle d'évaluation en ligne et tout indique que nous ions de l'avant dans ce dossier afin d'améliorer le service à la population mais aussi de diminuer la charge de travail des employés municipaux.

Également un site Web de la municipalité sera élaboré et mis à votre disposition au cours des prochains mois.

Avant de passer au portrait de la situation financière actuelle de la municipalité, un dernier retour à l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006 permet de nous rappeler que 508 729\$ de revenus ont été enregistrés pour des dépenses de 503 137\$ laissant un surplus de 5 592\$.

Au 1^{er} novembre 2007, voici la situation financière de la municipalité et les projections de résultats d'ici la fin de l'exercice. Des revenus de 575 019 \$ étaient prévus pour des dépenses de la même somme permettant l'équilibre budgétaire. À partir des données disponibles au 1^{er} novembre nous pouvons estimer que l'année 2007 présentera des résultats d'environ 656 000 \$ de revenus et de 575 019 \$ de dépenses pour un surplus de 80 981 \$. Ce surplus s'explique par des revenus de droits de mutation supérieurs aux prévisions pour la somme de 11 000 \$ et des dépenses totales inférieures de 70 000 \$ parmi lesquelles des dépenses non réalisées de : 40 000 \$ pour la borne-fontaine, 8 000 \$ pour le projet Internet, 5 000 \$ au service de protection incendie et 6 000 \$ à celui de l'évaluation. À ces éléments il faut ajouter une dépense non prévue de : 11 000 \$ pour des études préliminaires pour le projet de réseau d'égout.

La rémunération des élus devrait être la suivante :

Pour le maire : 647 \$ par assemblée régulière et 150 \$ par assemblée spéciale.

Pour les conseillères et conseillers ; 209 \$ par assemblée régulière et 50 \$ par assemblée spéciale.

En terminant, je tiens à remercier chaque conseillère et conseiller pour leur précieuse collaboration, ainsi que le directeur général pour son soutien, et tout particulièrement dans le dossier Internet.

Le maire,

Yoland Dion

Item 8 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2006.

Mesdames, Messieurs,

Le ministère des Affaires municipales et des Régions a mis en place depuis quelques années maintenant, un processus visant à appuyer les élus municipaux lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de leurs municipalités. La mise en place de ces ratios financiers, renommés pour l'occasion indicateurs de gestion a pour but de permettre aux élus d'une municipalité de comparer les résultats de leur gestion à ceux de municipalités comparables. C'est pourquoi la réalisation de cet exercice est demandée à cette période chaque année.

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est une petite municipalité dont la situation peut se comparer à celle de bien d'autres. Dans les faits, l'absence de réseaux d'aqueduc ou d'égout sur notre territoire rend huit des vingt indicateurs obligatoires sans objet pour nous.

Voici donc l'analyse des douze indicateurs qui s'appliquent à notre situation.

Transport routier

Ce sujet se répartit en cinq indicateurs différents reliés tant à la voirie qu'à l'enlèvement de la neige. Ce qui est à retenir ici, c'est l'avantage que les contribuables de Saint-François peuvent avoir sur des petites municipalités situées, par exemple, en terrain montagneux où la quasi-totalité des routes est de juridiction municipale. Dans notre cas, même si plusieurs citoyens formulent des critiques, souvent tout à fait à propos, sur la gestion du chemin Royal par le Ministère des Transports du Québec, nous devons tout de même réaliser qu'un transfert de cette gestion vers notre municipalité représenterait une charge énorme pour la population de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Heureusement pour nous, rien ne semble indiquer qu'un tel transfert soit envisagé dans les prochaines années.

Les indicateurs reliés au transport routier, démontrent un intérêt des élus de notre municipalité dans l'entretien et la remise à niveau des rues et chemins municipaux, le tout, bien sûr dans les limites des capacités financières de notre municipalité.

Voirie municipale

État des infrastructures de rues

L'indicateur de la valeur nette de chaque kilomètre de voie appartenant à la municipalité est passé de 11 615 \$ en 2004 à 11 065 \$ en 2005 pour s'établir à 17 831 \$ en 2006. Cette évolution s'explique par des investissements subventionnés en 2005, mais entièrement à la charge des contribuables en 2006.

Pourcentage du coût de l'activité de voirie municipale par rapport aux infrastructures de rue

Comme son nom l'indique, cet indicateur nous permet d'évaluer l'influence des activités de voirie sur la valeur nette des infrastructures de rue de la

municipalité. Le résultat de 7.04 % en 2006, par rapport aux 2 % et 28.17 % en 2005 et 2004 est également relié aux variations de l'aide financière que la municipalité a reçu aux cours de ces trois années.

Coût par kilomètre de voie

Le même raisonnement s'applique à cet indicateur qui est passé de 3 272 \$ en 2004 à 222 \$ en 2005 pour atteindre 1 254 \$ en 2006.

Enlèvement de la neige

Les sessions de formation sur les indicateurs de gestion que j'ai complétées, m'ont permis de découvrir que nos indicateurs, au chapitre de l'enlèvement de la neige, sont faussés par le fait que les coûts servant à leurs calculs incluent les frais de déneigement des stationnements municipaux, des bornes-fontaines et de la citerne municipale.

Si pour une municipalité possédant un réseau routier étendu cette charge a peu d'incidence sur ses résultats, il en va tout autrement pour Saint-François et ses 8 kilomètres de voie déneigée. Cette situation, partiellement rétablie en 2007, le sera complètement lors de l'exercice financier 2008. Il faut donc tenir compte de ces informations dans l'analyse des indicateurs suivants.

Coût par kilomètre de voie

De 2 601 \$ qu'il était en 2004, ce coût est passé à 2 766 \$ en 2005 puis à 3 306 \$ en 2006.

Coût par centimètre de neige

Dans ce cas-ci, l'augmentation des précipitations de 187 centimètres en 2004 à 199 centimètres en 2005 pour s'établir à 282 centimètres en 2006 ont entraîné la baisse du résultat de cet indicateur de 13.91 \$ par centimètre en 2004 à 13.90 \$ en 2005 pour atteindre 11.72 \$ du centimètre en 2006.

Santé financière globale

Les indicateurs suivants servent à dresser un portrait de la situation financière de la municipalité à la fin de l'exercice 2006.

Pourcentage de taxation

Avec des résultats de 79.67 % en 2004, 82.28 % en 2005 et de 82.58 % en 2006, il apparaît évident qu'une gestion serrée s'impose aux élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, puisque tout projet d'envergure réalisé sans aide extérieure est directement financé par les contribuables.

Coût des services municipaux

Après une légère baisse entre 2004 et 2005 passant de .75 \$ à .64 \$ le coût des services rendus aux citoyens par 100 \$ d'évaluation s'est établi à .63 \$ en 2006.

Endettement et solvabilité

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans n'ayant pour ainsi dire pas de dette, mis à part le remboursement du terrain sur lequel est érigé le centre le Sillon, et dont le solde sera entièrement remboursé en 2008, il est évident que les quatre indicateurs ayant pour sujet l'endettement sont très peu significatifs. C'est pourquoi il est inutile d'effectuer ici une longue analyse.

Pourcentage du service de la dette

Cet indicateur est stable depuis trois ans, il est passé de .79 % en 2004 à .74 % en 2005 pour terminer l'année 2006 à .67 %.

Pourcentage du loyer annuel de la dette

De ce côté, cet indicateur à 1.12 % en 2004 est passé à .90 % en 2005 et à 1.75 % en 2006.

Pourcentage d'endettement

En baisse constante depuis 2004 il est passé de 4.92 % à 3.84 % et finalement à 2.07 % en 2006.

Endettement de l'ensemble des contribuables par 100 \$ d'évaluation

De .02 \$ par 100 \$ en 2004 et 2005 il s'est établi à .01 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2006.

Richesse collective par 100 \$ d'évaluation

Cet indicateur qui représente l'avoir des contribuables par rapport à la richesse foncière uniformisée par 100 \$ d'évaluation a connu une légère baisse en 2006 en s'établissant à .55 \$ du 100 \$ alors qu'il était à .64 \$ en 2004 et à .65 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2005.

En conclusion

L'exercice financier 2006 s'inscrit donc dans la continuité d'une gestion saine et responsable pour Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Élément primordial face aux défis que notre municipalité devra relever dans les prochaines années.

Marco Langlois
Directeur général / secrétaire-trésorier

07-118

Item 9 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme. (CCU)

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à remplir, de manière plus adéquate, ses obligations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

Attendu les pouvoirs prévus aux articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme; (LRQ., c.A-19.1)

Attendu que le règlement # 07-063 sur le Comité consultatif d'urbanisme est entré en vigueur, selon la loi, le 2 octobre 2007;

En conséquence;

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Jacques Drolet,

Et

Il est résolu

Que monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 1 soit désigné comme représentant du Conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Que madame Caroline Roberge résidente de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 1 du Comité consultatif d'urbanisme.

Que madame Doris Dion résidente de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 2 du Comité consultatif d'urbanisme.

Que monsieur Robert Aubé résident de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme.

Que monsieur Claude Beauchemin résident de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 4 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-119

Item 10 **Adoption du second projet de règlement # 07-064. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que l'article 113 alinéa 5° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de gérer l'utilisation et l'aménagement des terrains;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} octobre 2007;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 novembre 2007;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Carmen Blouin

Et

Il est résolu

QUE le présent projet de règlement # 07-064, intitulé « **Projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

Modifier l'article 9.1 intitulé « COURS AVANTS » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 23° :

« 24° Les piscines, pourvu qu'elles soient implantées à l'intérieur de l'aire constructible du terrain et ce, uniquement dans la zone 30-A. »

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Avis de motion adoption du règlement # 07-064. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 07-064. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A

Lauréanne Dion fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

07-120

Item 12 **Résolution approvisionnement huile à chauffage Sillon saison 2007-2008.**

Attendu que des soumissions ont été demandées aux entreprises suivantes :

- 1- Transport D. Garant
- 2- Les huiles Simon Giguère
- 3- Les huiles Desroches
- 4- Les huiles Garant;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite en public ;

Attendu que le prix OBG était fixé à .6840 le 2 novembre 2007;

Attendu que les soumissions donnaient le prix au litre suivant au 2 novembre 2007 :

- 1- Transport D. Garant : .6999 \$
- 2- Les huiles Simon Giguère : .7040 \$
- 3- Les huiles Desroches : .7090 \$
- 4- Les huiles Garant : .7030 \$

Attendu que l'entreprise Transport D. Garant apparaît comme étant le plus bas soumissionnaire;

En conséquence

Il est proposé par Carmen Blouin, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

QUE le contrat d'approvisionnement en huile à chauffage soit confié à l'entreprise Transport D. Garant pour la saison 2007-2008 :

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

5 votes en faveur

1 vote contre

07-121

Item 13 **Résolution signature contrat d'entente entre la municipalité et Réseau AltaSpectra – Utilisation de la tour d'observation pour l'accès à Internet haute vitesse.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire que les services d'Internet haute vitesse soit offert à ses citoyens dans les plus brefs délais;

Attendu que Réseau AltaSpectra est en mesure d'offrir ces services rapidement et à coûts compétitifs;

Attendu que pour offrir ces services rapidement Réseau AltaSpectra doit utiliser les installation de la tour d'observation de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Attendu qu'en contre partie Réseau AltaSpectra offre gratuitement l'accès à Internet haute vitesse à la municipalité ainsi que l'hébergement de son futur site Internet;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

QUE messieurs Yoland Dion maire et Marco Langlois directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat d'utilisation de la tour d'observation de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans avec l'entreprise Réseau AltaSpectra.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-122

Item 14 **Résolution inspection de la tour d'observation – firme Genivar.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire s'assurer de la sécurité des installations de sa tour d'observation;

Attendu qu'il s'agit d'un processus qui se réalise par étape;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

QUE la firme Genivar soit autorisée à effectuer une première inspection visuelle de la tour d'observation de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'elle livre par la suite des commentaires sur son état le tout pour la somme de 1 250 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Résolution achat de fauteuils neufs – Conseil municipal.**

Attendu l'âge avancé et la désuétude des fauteuils servant aux conseil municipal lors de ses réunions;

Attendu que ces dits fauteuils ne respectent plus les normes minimales de sécurité en milieu de travail;

Attendu que des prix ont été demandé à :

- 1- Fourniture de bureau du Québec
- 2- Corporate express
- 3- Bureau plus

Attendu que les membres du conseil ont examiné les différents modèles suggérés;

En conséquence ;

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Carmen Blouin

Et

Il est résolu

Que l'achat de huit fauteuils neufs soient autorisés auprès de : Bureau Plus au coût de : 279 \$ chacun plus taxes.

Que cet achat soit financé à partir du surplus de revenus généré par l'imposition des droits de mutation de l'exercice financier 2007.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 16 **Varia MRC**

Item 17 **Période de questions**

Item 18 **Levée de l'assemblée.**

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 22 h 45.